

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE Z-SYSTEMS AG (CONDITIONS)

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Dans un but de simplicité et pour une meilleure lisibilité, seul le masculin est utilisé dans les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après : les Conditions). Toutefois, les conditions s'appliquent toujours à des personnes de tous les genres.
2. Les présentes Conditions régissent les relations entre l'acheteur et Z-Systems AG (ci-après : Z-SYSTEMS) (l'acheteur et Z-SYSTEMS ensemble : les parties contractantes) et s'appliquent à toutes les offres, livraisons et autres services de Z-SYSTEMS. Les présentes Conditions sont valables pendant toute la durée de la relation commerciale entre les parties contractantes.
3. Les présentes Conditions s'appliquent dans leur version valable au moment de la conclusion du contrat.
4. En cas d'incohérence quelle qu'elle soit, les présentes Conditions prévaudront sur tout autre accord ou entente entre les parties contractantes, à moins que Z-SYSTEMS n'ait expressément confirmé par écrit qu'un accord ou une entente différents prévaudra sur les présentes Conditions. Cette prévalence doit également être considérée comme applicable si Z-SYSTEMS effectue une livraison à l'acheteur sans condition, en sachant que l'acheteur a des conditions contraires ou différentes des présentes Conditions.
5. Les conditions générales de l'acheteur ne s'appliquent pas, même si Z-SYSTEMS ne s'oppose pas à leur application dans chaque cas individuel.

Si une disposition des présentes Conditions est ou devient totalement ou partiellement invalide ou illégale, la validité des autres dispositions des présentes ne sera pas remise en cause. Au lieu de la disposition invalide ou illégale, les parties contractantes conviennent d'une disposition qui se rapproche le plus possible de la disposition totalement ou partiellement invalide ou illégale sur le plan juridique et économique. Il en va de même en cas d'ajout nécessaire.

II. FORMATION DU CONTRAT

1. Les informations et les données de Z-SYSTEMS concernant les produits, les prix, les délais de livraison, etc. sur le site Web, dans la boutique en ligne, dans les brochures, sur les fiches d'information des produits et/ou de prix, etc. sont communiquées sans obligation pour Z-SYSTEMS et ne doivent pas être considérées comme des offres contraignantes. Les marchandises ne seront vendues que dans les quantités habituelles dans la pratique.
2. Un contrat entre les parties contractantes n'est conclu qu'une fois que Z-Systems a confirmé la commande de l'acheteur par écrit (par lettre, fax ou e-mail) ou expédie la marchandise avec la facture et le bon de livraison originaux.
3. Pour les accords parallèles, les déclarations verbales des employés ou des représentants, ainsi que les modifications apportées aux commandes confirmées (y compris les changements d'articles livrés), une confirmation écrite de Z-SYSTEMS est obligatoire pour qu'elles soient effectives.

III. RÉSERVATION DU DROIT D'APPORTER DES MODIFICATIONS ET SUR LES DOCUMENTS

1. Z-SYSTEMS se réserve le droit d'apporter des modifications à la conception et au matériel par rapport à la description du produit donnée sur le site Web et dans les brochures, dans la mesure où l'utilisation des produits prévue par le contrat n'est pas modifiée de manière substantielle ou défavorable, et que la modification est raisonnable pour l'acheteur.
2. Z-SYSTEMS se réserve tous les droits de propriété, droits d'auteur, droits de conception et de marque, et droits de propriété industrielle (y compris le droit d'enregistrer ces droits) sur les devis estimatifs, les illustrations, les dessins et autres documents ; ces documents ne peuvent être communiqués à des tiers qu'en l'absence évidente de besoin de confidentialité

IV. PRIX

1. Le site Web, les tarifs et les brochures de Z-SYSTEMS contiennent des informations non contraignantes et des prix de vente au détail conseillés. Le prix indiqué dans la confirmation de commande écrite de Z-SYSTEMS doit être considéré comme le prix contraignant. En l'absence de confirmation écrite, le prix figurant sur la facture préliminaire doit être considéré comme étant le prix contraignant.
2. Tous les prix sont des prix nets départ usine ou départ entrepôt (EXW Incoterms® 2020) en francs suisses (CHF). La taxe sur la valeur ajoutée, les services supplémentaires fournis par Z-SYSTEMS et les charges (par exemple, les taxes, droits, frais, expédition, importation et autres autorisations, droits de douane, etc.) qui s'ajoutent au prix net, doivent être supportés par l'acheteur (quel que soit l'endroit où ils ont été prélevés) et peuvent être facturés séparément et rétroactivement.
3. Si les informations fournies ou les documents produits par l'acheteur (par exemple, dessins, spécifications, coordonnées, etc.) ne reflètent pas la réalité, ou si l'acheteur n'informe pas Z-SYSTEMS de faits pertinents susceptibles d'influer sur l'exécution de la commande, tous les coûts découlant des modifications nécessaires de la commande seront à la charge de l'acheteur.
4. Z-SYSTEMS se réserve expressément le droit de modifier unilatéralement les prix jusqu'au moment de l'envoi des marchandises, par exemple en raison de hausses des prix des fournisseurs, de hausses des prix des matières premières, d'une évolution du taux de change ou de retards de livraison.

V. DÉLAIS DE LIVRAISON ET TRANSFERT DES RISQUES

1. Les avantages et les risques des marchandises sont transférés à l'acheteur au plus tard lorsqu'elles quittent l'usine ou l'entrepôt (lieu d'exécution).
2. Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'acheteur aux frais de l'acheteur. La livraison sera réputée effectuée dans l'ordre à la signature du bon de livraison (émis par Z-SYSTEMS, le bureau de poste, FedEx, etc.) ou lorsque la livraison est d'une quelconque manière à la disposition de l'acheteur ; indépendamment de cela, le transfert des avantages et des risques a lieu conformément à la Clause V.1 ci-dessus.
3. Z-SYSTEMS choisit la méthode d'expédition à sa propre discrétion, sans engagement pour l'expédition la plus sûre, la plus rapide et/ou la plus rentable. Les dommages dus au transport doivent être signalés immédiatement par écrit à Z-SYSTEMS ainsi qu'au transporteur, ou, quoi qu'il en soit, au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la livraison des marchandises.
4. La date ou le délai de livraison ne seront contraignants que s'ils sont confirmés par écrit par Z-SYSTEMS avec la confirmation de commande. Les dates de livraison convenues ne sont pas considérées comme des dates fermes conformément à l'article 108, alinéa 3 du Code des obligations suisse. Si un délai de livraison a été convenu, ce délai ne commencera jamais à courir avant que l'acheteur n'ait effectivement transmis à Z-SYSTEMS toutes les informations nécessaires à la livraison. Le délai de livraison est réputé respecté si les circonstances donnant lieu au transfert des risques selon la clause V.1 ci-dessus se sont vérifiées dans la période convenue.
5. Z-SYSTEMS est en droit d'effectuer des livraisons partielles. Les livraisons partielles peuvent être facturées individuellement par Z-SYSTEMS.
6. Si la livraison est retardée pour l'une des raisons énoncées à la clause V.8 ci-dessous, le délai de livraison sera reporté de manière appropriée, même dans le délai dans ce cas, en tenant compte de toutes les circonstances.

7. Si l'acheteur n'accepte pas la livraison à la date convenue, il doit néanmoins respecter le délai de paiement conformément à la clause VII.1 ci-dessous. Z-SYSTEMS stockera les marchandises concernées aux risques et aux frais de l'acheteur. Le transfert des risques doit avoir lieu conformément à la clause V.1 ci-dessus.
8. Toutes les obligations contractuelles de Z-SYSTEMS envers l'acheteur seront suspendues tant que l'exécution du service (y compris la livraison) est substantiellement entravée ou impossible pour des raisons dont Z-SYSTEMS n'est pas responsable (par exemple, force majeure ou autres circonstances telles que guerre, guerre civile, attaques terroristes, conflits de travail, grèves, lock-out, épidémies, pandémies, fermeture de frontières, décrets officiels, incendie, mobilisation, embargo, interdiction de transferts de devises, soulèvement, émeute, manque de moyens de transport, restrictions sur l'alimentation électrique). Par ailleurs, les obligations contractuelles de Z-SYSTEMS seront suspendues en cas de retard pour les raisons suivantes :
 - Outils, pièces et/ou matières premières non disponibles sur le marché ;
 - Actes ou omissions de l'acheteur, en particulier, si l'acheteur ne remplit pas ses obligations relatives à la livraison ou ne les remplit pas à temps.

VI. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

1. Couverture de la garantie et période de garantie

Cette garantie (la « **Garantie** ») de Z-Systems AG, Oensingen, Suisse (« **Z-SYSTEMS** »), s'applique aux implants, aux piliers, aux fraises, aux instruments et accessoires fabriqués et distribués par Z-SYSTEMS (le « **Produit** ») et exclusivement au bénéfice du médecin/dentiste acheteur (l'« **Utilisateur** »), sous réserve des limitations et exceptions de cette Garantie décrites ci-dessous. Toute personne ou entité autre que l'Utilisateur, y compris les patients, les laboratoires ou les fournisseurs intermédiaires, est exclue et ne peut prétendre à aucun droit au titre de cette Garantie. Pour les produits implantés, la garantie n'a pas de date limite contractuelle, de sorte que les dispositions légales sur les délais de prescription s'appliquent. Pour les produits non implantés, la garantie est limitée à une période de 24 mois à compter du jour de la livraison à l'acheteur. Toutefois, aucune réclamation au titre de la garantie n'est acceptée dès lors que l'acheteur apporte des modifications au produit livré sans le consentement écrit de Z-SYSTEMS.

2. Forme de garantie

Sous réserve que toutes les conditions de garantie soient remplies (voir la section 3 ci-dessous), Z-SYSTEMS remplacera le produit par le même ou par un produit substantiellement équivalent. Tout autre droit de réparation ou de garantie de l'utilisateur ou de tiers est exclu.

3. Conditions de garantie

Z-SYSTEMS garantit que, si un Produit est défectueux en raison d'un défaut de fabrication ou de l'utilisation de matériel défectueux, ou avérées si la précision des dimensions ou des caractéristiques physiques ou mécaniques, telles que confirmées par écrit par Z-SYSTEMS, n'est pas respectée (ces défauts ensemble, les « **Défauts** ») et que Z-SYSTEMS reçoit ce Questionnaire de garantie rempli pendant la période de garantie mentionnée à la section 1 et que les conditions définies à la page 1 de ce Questionnaire de garantie et dans le paragraphe suivant sont entièrement remplies, Z-SYSTEMS remplacera le Produit par le même ou par un Produit substantiellement équivalent. Une réclamation au titre de la garantie n'est valable que si toutes les conditions de garantie suivantes sont remplies et dûment documentées individuellement et collectivement :

- 3.1 Seuls des produits Z-SYSTEMS ont été exclusivement utilisés, sans combinaison directe ou indirecte avec les produits d'un autre fabricant ;
- 3.2 Retour du Produit stérilisé par autoclave (ou désinfecté s'il a été livré tel quel non stérile) dans les délais stipulés à l'article 3.6 ci-dessous ;
- 3.3 Les instructions (notamment celles figurant dans l'IFU) valables au moment du traitement ainsi que les procédures dentaires reconnues ont été strictement respectées et appliquées pendant et après le traitement ;
- 3.4 Bonne hygiène bucco-dentaire du patient, suivie par l'Utilisateur ;
- 3.5 Les produits étaient indiqués et aucune contre-indication n'existait pour un patient particulier ;
- 3.6 Dépôt d'un questionnaire de garantie dûment rempli et signé dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut, et réception par Z-SYSTEMS, du questionnaire de garantie rempli et signé et du Produit retourné ; pendant la période de garantie mentionnée ci-dessus
- 3.7 Pour les produits sur mesure, l'Utilisateur a transmis à Z-SYSTEMS l'ensemble des données de conception ;
- 3.8 Aucun changement ou modification n'a été apporté au Produit, notamment par l'Utilisateur ;
- 3.9 L'utilisateur faisant une réclamation au titre de la présente garantie doit avoir intégralement réglé tous les montants dus à Z-SYSTEMS au moment où le questionnaire de garantie est envoyé ;
- 3.10 L'Utilisateur doit examiner les Produits livrés immédiatement à leur réception. Cet examen porte notamment sur les matériaux utilisés, l'apparence du Produit, la qualité de son exécution, la précision des dimensions, l'état et les propriétés physiques et mécaniques. L'Utilisateur doit informer Z-SYSTEMS par écrit dans le Questionnaire de Garantie Z-SYSTEMS de tout défaut constaté dans les quatorze (14) jours suivant la réception du Produit en communiquant des détails. Si l'Utilisateur ne déclare pas de défaut dans ce délai de quatorze jours, le Produit livré est réputé exempt de tout défaut et accepté sans réserve.
- 3.11 Pour les produits qui sont des implants, seules les fractures intervenues après une implantation réalisée en bonne et due forme sont couvertes par une garantie.
- 3.12 Un représentant commercial de Z-SYSTEMS vous a accompagné lors de votre première opération, ou vous disposez d'une confirmation écrite attestant que vous avez suivi une formation Z-SYSTEMS dans les six (6) mois précédant la première utilisation de l'un de nos produits.
- 3.13 Les implants non ouverts sont éligibles à l'échange au titre de cette garantie si la date de la demande d'échange est supérieure à un (1) an à compter de la date d'expiration. Pour pouvoir bénéficier d'un échange, les implants doivent être dans le même état que lors de leur réception, c'est-à-dire que l'emballage ne doit pas avoir été altéré ou endommagé et que la fermeture adhésive doit être intacte.
- 3.14 La garantie couvre jusqu'à :
 - 100 % des coûts du Produit si le taux d'implantation personnel de l'Utilisateur est supérieur à 90 % ;
 - 50 % des coûts du Produit si le taux d'implantation personnel de l'Utilisateur est inférieur à 90 %.
 Les frais de transport, d'expédition de retour et les risques de transport liés à un Produit retourné à Z-SYSTEMS conformément au point 3.2 ci-dessus ou dans tout autre cas seront supportés par l'Utilisateur.

4. Limitations de garantie et de responsabilité

4a) Limitation de garantie

Cette garantie est la seule garantie fournie par Z-SYSTEMS ou l'une de ses sociétés affiliées. La garantie et/ou les réclamations pour tout défaut autre que les défauts énoncés à la section 3 ci-dessus sont exclues dans toute la mesure permise par la loi. Sont notamment exclus de la garantie :

- tous les coûts associés, y compris, mais sans s'y limiter, le temps passé au fauteuil ainsi que les frais de laboratoire et cliniques ou tout autre frais lié au traitement ;
- les défauts et imperfections dont Z-SYSTEMS n'est pas responsable, y compris, mais sans s'y limiter, l'usure naturelle, la force majeure, le mauvais traitement ou la mauvaise utilisation du Produit, les erreurs lors de son utilisation, le non-respect des recommandations d'indication, le non-respect des instructions de Z-SYSTEMS (par l'Utilisateur ou le patient), le chargement incorrect

et/ou la surcharge (pouvant entraîner la rupture ou la perte d'un implant), les interventions de l'acheteur ou de tiers, les équipements inadaptés, les influences environnementales extrêmes ou les défauts esthétiques qui n'entravent pas les fonctionnalités ;

- les défauts et imperfections résultant d'un accident, d'un traumatisme ou qui sont causés par le patient ou par un tiers ;
- les défauts et imperfections dus à l'usure normale ;
- les instruments à usage unique ;
- les matrices, les inserts et instruments de coupe (en raison de l'usure prévisible subie lors de leur utilisation prévue) ;
- dans le cas où le Produit est une fraise, un instrument ou un accessoire, la Garantie ne couvre les instruments que s'ils ont été utilisés moins de 20 fois. L'utilisation des instruments est estimée par rapport au nombre d'implants vendus à l'Utilisateur. L'Utilisateur peut contester cette estimation en apportant la preuve que tous les implants achetés n'ont pas été utilisés.
- les échecs d'implantation au jour zéro en raison, par exemple, d'une implantation chez des patients présentant des contre-indications connues à une bonne ostéo-intégration de l'implant, d'une stabilité primaire insuffisante et/ou du choix erroné de taille d'implant, et/ou d'une mauvaise manipulation (par exemple, un implant qui tombe au sol), etc.

Pour éviter toute ambiguïté, cette garantie, ainsi que les avantages et recours énoncés dans les présentes, sont exhaustifs en ce qui concerne le produit et excluent tout autre droit, avantage et/ou recours. En particulier, toute autre réclamation de l'Utilisateur invoquant une livraison défectueuse, notamment pour les dommages, les dommages indirects ou consécutifs (y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits) dus à un défaut et au retrait, sera rejetée.

Aucune autre garantie ou assurance n'est accordée. Aucune représentation explicite ou implicite n'existe, à l'exception de celles qui sont expressément confirmées par écrit (au sens du code des obligations suisse) par Z-SYSTEMS.

Ni Z-SYSTEMS, ni aucune de ses sociétés affiliées ne donne de garantie ou de représentation sur les produits fournis par des tiers, des composants, des pièces ou des produits semi-finis.

4b) Limitation de responsabilité

1. Dans la mesure permise par la loi, Z-SYSTEMS exclut toute responsabilité pour les dommages subis par l'Utilisateur et par un tiers quel qu'il soit, ainsi que pour les dommages indirects, punitifs et consécutifs (y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profit, la perte d'utilisation, la perte de revenus et les atteintes à la réputation). Par ailleurs, la limitation de responsabilité selon l'article VI. des Conditions Générales de Vente de Z-SYSTEMS s'applique.
2. Si une exclusion de la responsabilité n'est pas autorisée en vertu d'une loi obligatoire et qu'il existe néanmoins une raison pour laquelle Z-SYSTEMS est responsable des dommages, cette responsabilité sera limitée aux dommages prévus par Z-SYSTEMS lors de la conclusion du contrat en tant que conséquence possible d'un manquement au contrat ou qu'elle aurait dû prévoir en tenant compte des circonstances dont elle a connaissance ou que Z-SYSTEMS aurait dû connaître en faisant preuve de diligence et d'attention. L'indemnisation des dommages indirects et des pertes consécutives résultant de défauts des Produits (si et dans la mesure où une exclusion totale serait contraire à une loi obligatoire) ne sera due que si ces dommages sont généralement prévisibles lorsque l'article livré est utilisé pour son utilisation prévue.
3. Toute obligation d'indemnisation de la part de Z-SYSTEMS sera, dans tous les cas, limitée au montant par dommage correspondant au prix d'achat du Produit concerné ; cette disposition s'applique même en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles.
4. Les exclusions et limitations de responsabilité ci-dessus s'appliquent dans la même mesure aux administrateurs, aux organes exécutifs, aux représentants légaux, aux employés, aux travailleurs et aux agents de Z-SYSTEMS ainsi qu'à toutes ses sociétés affiliées.
5. Si Z-SYSTEMS fournit des informations techniques ou agit en tant que consultant et que ces informations ou conseils n'entrent pas dans le cadre stipulé par le contrat de fourniture lui appartenant, ces prestations seront réputées être fournies sans paiement et à l'exclusion de toute responsabilité.

5. Droit applicable et for juridique

La garantie Z-SYSTEMS est exclusivement régie par le droit substantiel suisse, même si le siège social de l'Utilisateur est établi dans un autre pays.

Les dispositions de la Convention de Vienne (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980) sont explicitement exclues.

Le lieu de juridiction pour le jugement de tous les litiges entre Z-SYSTEMS et l'Utilisateur, leurs agents autorisés ou leurs successeurs sera le siège social de Z-SYSTEMS à Oensingen - 4702 (Canton de Soleure, Suisse).

6. Modification ou retrait

Z-SYSTEMS peut modifier ou résilier cette garantie à tout moment, en tout ou en partie. Les modifications ou le retrait de la garantie ne concerneront pas la garantie accordée pour les produits Z-SYSTEMS installés et intégralement payés avant la date des modifications ou du retrait de la garantie.

VII. DÉLAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

1. L'acheteur doit payer sans déduction dans les trente (30) jours suivant l'émission de la facture ou la livraison. Si le client est déjà en défaut de paiement pour une livraison antérieure, le montant de la facture est dû immédiatement (date de facture) sans aucune déduction.
2. Les paiements partiels ou les paiements anticipés doivent être convenus au préalable par écrit.
3. Le lieu de paiement sera le siège social de Z-SYSTEMS. Les paiements en espèces, les chèques, les virements bancaires, les virements postaux, etc. seront acceptés comme moyens de paiement. La compensation est exclue à moins que les demandes reconventionnelles de l'acheteur ne soient établies par un jugement définitif ou reconnues par écrit par Z-SYSTEMS. Les paiements doivent être effectués indépendamment de toute réclamation concernant des défauts dans la livraison. Z-SYSTEMS est en droit de refuser de remédier aux défauts tant que l'acheteur ne respecte pas son obligation de paiement. Le prix d'achat est dû même si l'acheteur retarde la réception de la marchandise.
4. Z-SYSTEMS se réserve le droit d'exiger le paiement anticipé du montant correspondant à la valeur de la commande dans les cas suivants :
 - a) les commandes dont la valeur des marchandises est de 20 000,00 CHF ou plus (hors TVA) ;
 - b) si l'acheteur a des factures impayées de commandes précédentes.
5. Si l'acheteur est en retard de paiement, Z-SYSTEMS peut refuser de livrer et d'effectuer toute autre prestation jusqu'à ce que le paiement intégral ait été effectué, même si des conditions de paiement et de livraison différentes ont été stipulées lors de la conclusion du contrat.
6. En cas de défaut de paiement par l'acheteur, Z-SYSTEMS peut exiger de cet acheteur qu'il règle immédiatement tous les montants dus. Le non-respect des conditions de paiement donne le droit à Z-SYSTEMS de se rétracter conformément aux articles 107 et suivants, ainsi que 214 du Code des obligations suisse et de réclamer une indemnisation et/ou des dommages-intérêts. Z-SYSTEMS a également le droit de résilier le contrat et d'exiger que l'acheteur remette l'article s'il est entré en possession de cet article avant le paiement du prix d'achat. Par ailleurs, Z-SYSTEMS peut retenir d'autres livraisons (partielles) ou les conditionner au prépaiement du prix d'achat.
7. S'il devient évident que la demande de paiement de Z-SYSTEMS pourrait être compromise en raison d'un manque de solvabilité ou de l'insolvabilité de l'acheteur, Z-SYSTEMS peut refuser d'exécuter ses obligations contractuelles ainsi que toute mesure préparatoire à l'exécution jusqu'à ce que ces services soient assurés par une garantie bancaire ou toute autre forme de sûreté de la part de l'acheteur. Si une telle garantie ou sécurité n'est pas apportée dans un délai approprié, Z-SYSTEMS peut résilier le contrat en tout ou en partie et exiger une indemnisation et/ou des dommages-intérêts pour inexécution.
8. Le paiement doit être effectué en francs suisses (CHF), sauf convention contraire.
9. Lorsqu'une facture devient exigible, ce qui est synonyme d'expiration du délai de paiement conformément à la clause VII.1 ci-dessus, l'acheteur est alors en défaut de paiement sans autre rappel de Z-SYSTEMS. À compter de cette date, l'acheteur paiera des intérêts de retard de 5 % par an. Des frais de rappel de 20,00 CHF seront facturés pour chaque rappel, sans préjudice du droit de Z-SYSTEMS de revendiquer un préjudice plus important.

VIII. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Z-SYSTEMS restera propriétaire de l'intégralité de sa livraison jusqu'à ce que l'acheteur se soit acquitté de toutes ses obligations contractuelles, notamment le paiement intégral du prix d'achat et des frais accessoires. Z-SYSTEMS aura également le droit de faire inscrire la réserve de propriété dans le registre correspondant, ce à quoi l'acheteur consent expressément par les présentes et dont il assumera les frais. Avant le transfert de propriété, le nantissement, le transfert à titre de garantie, le traitement ou la transformation ne sont pas autorisés sans le consentement exprès de Z-SYSTEMS.

IX. PROTECTION DES DONNÉES

Z-SYSTEMS s'engage à protéger la vie privée de toutes les personnes achetant directement chez Z-SYSTEMS ou dans les magasins exploités par Z-SYSTEMS et à traiter les données personnelles de manière confidentielle. La base de ce traitement est constituée par les dispositions légales en vigueur à ce moment-là, telles que la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992 et la loi sur les télécommunications du 30 avril 1997. Les données reçues de l'acheteur seront principalement collectées, traitées et utilisées aux fins du contrat.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la politique de protection des données de Z-SYSTEMS disponible sur le site Web. Si, et dans la mesure où, Z-SYSTEMS utilise les données à des fins de publicité, d'étude de marché ou de sondage d'opinion, les clients de Z-SYSTEMS ont le droit de s'opposer à tout moment à cette utilisation.

Quoi qu'il en soit, la politique de protection des données de Z-SYSTEMS, dans sa version actuelle disponible sur le site Internet (<https://zsystems.com/en/info/privacy-policy>), s'applique.

X. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Conditions et tout autre accord ou entente ne doivent pas être interprétés comme un transfert des droits de propriété intellectuelle de Z-Systems sur les marchandises à l'acheteur. Z-SYSTEMS reste le propriétaire exclusif des droits de propriété intellectuelle liés aux marchandises. Par ailleurs, tous les droits sur toutes les représentations, tous les plans, calculs et autres documents produits par Z-SYSTEMS resteront la propriété de Z-SYSTEMS.

XI. ADRESSES

1. Adresse professionnelle :

Z-SYSTEMS AG, Werkhofstrasse 5, 4702 Oensingen

Tél. : +41 (0) 62 388 69 69

2. Service client Z-SYSTEMS : E-mail : support@zsystems.com
3. L'adresse de retour des implants et des instruments figure sur le bon de livraison.

XII. CHOIX DU DROIT ET DU LIEU DE JURIDICTION

1. Les relations juridiques entre les parties contractantes sont exclusivement régies par le droit suisse substantiel, même si le siège social de l'Utilisateur est établi dans un autre pays. Les dispositions de la Convention de Vienne (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980) sont explicitement exclues.
2. **Le lieu de juridiction pour le jugement de tous les litiges entre les parties contractantes, leurs agents autorisés ou leurs successeurs sera le siège social de Z-SYSTEMS à Oensingen – CH 4702 (Canton de Soleure, Suisse).**

22 août 2024 En cas de divergence ou de contradiction entre la version française et la version anglaise des CGV, seule la version anglaise fait foi et est contraignante. La traduction française est fournie à titre d'information uniquement.